

Avantages et limites du CDD

En maîtriser les spécificités



Objectifs

- Découvrir et appréhender les règles de base du droit du travail
- Connaître les différents contrats de travail à durée déterminée
- Connaître les risques sociaux et financiers encourus par l'employeur



Profil des stagiaires

Cadres dirigeants, responsable du personnel, assistant de direction...



Moyens pédagogiques

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation et de différents modèles (contrat de travail,...)



Encadrement de la formation

Formatrice spécialisée en droit social

Informations pratiques

Durée : 1 jour

1 Les sources du droit du travail

- La hiérarchie des normes
- Où placer la convention collective ?

2 Les conditions pour recruter un collaborateur en contrat à durée déterminée

- Quelques précautions à respecter ?

3 Les différentes hypothèses de contrat à durée déterminée

- Le remplacement d'un salarié
- L'accroissement temporaire d'activité...

Intérêts particuliers : attention au motif du recours à un contrat à durée déterminée

4 La rédaction des contrats de travail

- Quelles sont les clauses spécifiques du contrat de travail à durée déterminée ?
- La différence entre le terme précis et le terme imprécis

Exercice pratique : rédaction d'un contrat de travail à partir de ceux apportés par les stagiaires

5 Les difficultés de gestion des contrats à durée déterminée

- Le renouvellement du contrat à durée déterminée
- La succession du contrat à durée déterminée
- Les cas de modifications du contrat à durée déterminée
- Les causes de suspension du contrat à durée déterminée

Exercice pratique : la clause de renouvellement du contrat, le calcul des délais de carence...

6 Appréhender la fin du contrat à durée déterminée

- Le terme du contrat
- Les cas de rupture anticipée
- Les congés payés
- L'indemnité de précarité

7 Les principaux risques à éviter

- Les risques de requalification en CDI
- Les sanctions civiles et pénales